

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 04613

Numéro SIREN : 880 169 073

Nom ou dénomination : VITI-SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 04/11/2022 sous le numéro de dépôt 23013

06012020

X

Désignation de la société:

Adresse du siège social:

53 34 Le Benedictin Bât C  
34000

SIRET | 8 8 0 1 6 9 0 7 3 | 0 0 0 1 7 | Mèl : boucaxxa66@gmail.com

Adresse du principal établissement:

Ancienne adresse en cas de changement:

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

Activités exercées | Activités de soutien aux cultures

**1 Résultat fiscal**

Bénéfice imposable à 31 %

11

27

Bénéfice imposable à 15 %

38

brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

**2 Plus-values**

PV à long terme imposables à 15%

PV à long terme imposables à 19%

Autres PV imposables à 19%

PV à long terme imposables à 0%

PV exonérées (art. 238 quinquies)

**3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches**

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies*  Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies-0 A*

Entreprise nouvelle, art. 44 *septies*  Zone franche d'activité, art. 44 *quaterdecies*  Zone de restructuration de la défense, art. 44 *terdecies*

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 *sexdecies*  Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 *octies A*  Autres dispositifs

Zone de développement prioritaire, art. 44 *septdecies*

Société d'investissement immobilier cotée

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

dans le secteur productif, art. 244 *quater W*

ontribut de 2,5%

de groupe

OUI x NON

SAGE

Le Benedictin Bât C  
Tél

Tél:

Date: 31052022

MONTPELLIER

Qualité et nom du signataire:

PRESIDENT

Signature:

N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné

Examen de conformité fiscale (ECF)  prestataire :

COPIE CERTIFIEE CONFORME A L'ORIGINAL

BH

**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**

N° 2065 bis-SD

2021

Formulaire obligatoire,  
part 223 du Code général des impôts

**ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD**

<b>H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS</b>			
Montant global brut des distributions <sup>(1)</sup>	payées par la société elle-même	<b>a</b>	payées par un établissement chargé du service des titres
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) <sup>(2)</sup>		<b>c</b>	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		<b>d</b>	
		<b>e</b>	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus <sup>(3)</sup>		<b>f</b>	
		<b>g</b>	
		<b>h</b>	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI <sup>4</sup>		<b>i</b>	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		<b>j</b>	
Montant des revenus répartis <sup>(5)</sup>		<b>Total (a à h)</b>	

<b>I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</b>								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires
<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	
E. Hassan BOUCAKA Président	50							
99 Impasse du Florianet 30260 QUISSAC								

<b>J DIVERS</b>
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS ( en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

<b>K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION</b>	
REMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés <sup>(1)</sup>	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages <sup>(2)</sup>	MVLT réalisée au cours de l'exercice
	MVLT restant à reporter

BAM

Désignation de l'entreprise VITI-SERVICES

du 06/01/2020

Adresse 53 Route de Lodève Cac 34 Le Bénédictein Bât G 34000 MONTPELLIER

au 31/12/2020

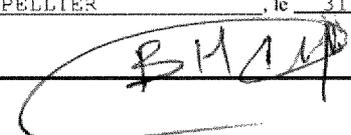
**A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1**

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	ZIANI AYADI Rachid Manoeuvre	6 Place Murillo 30900 Nîmes
2	OUADGHIRI El Hassane Ouvrier agricole	40 Rue du Camp Neuf 30260 Quissac
3	GABICH Mustapha Manoeuvre	162 Rue Andre Marques 30000 Nîmes
4	EL OUADGHIRI Moulay Driss Manoeuvre	45 Rue de la République 30900 Nîmes
5	ALLAY MESBAHI Abdennabi Manoeuvre	8 Place de Lacroix 30000 Nîmes
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	7 670			7 670				7 670
2	6 679			6 679				6 679
3	4 832			4 832				4 832
4	4 618			4 618				4 618
5	3 079			3 079				3 079
6								
7								
8								
9								
10								
**	26 878			26 878				26 878

\*\* TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	1 534
<b>Total</b>	<b>1 534</b>

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice . 2020 (total col 9 + total col 10) 10	28 412	- de l'exercice . 2020 . 10	65 798
- de l'exercice précédent 10		- de l'exercice précédent 10	
Nom et qualité du signataire <b>BOUCAKA</b> PRESIDENT		À <u>MONTPELLIER</u> , le <u>31/05/2022</u> Signature, 	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

## I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

## A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a
EBITDA fiscal de l'exercice	b
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes):(c-1) - 75 % x (c-1)	(c-2)
<b>B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé</b>	
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f
<b>C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation</b>	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h

## II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

## A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) - (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l

## B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

	Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r			

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) - (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

Désignation de l'entreprise		VIII-SERVICES			Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise		53 Route de Lodève Cac 34 Le Benedictin Bât G 34000 MONTPELLIER					
SIRET		8 8 0 1 6 9 0 7 3 0 0 0 1 7					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		13		Durée de l'exercice précédent *			
					Exercice N clos le		
					31/12/2020		
<b>ACTIF</b>		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012			
		Autres *	014	016			
	Immobilisations corporelles *	028	12 595	030	4 144	8 451	
	Immobilisations financières * (1)	040		042			
	<b>Total I (5)</b>	<b>044</b>	<b>12 595</b>	<b>048</b>	<b>4 144</b>	<b>8 451</b>	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052			
		Marchandises *	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	10 000	070		10 000
		Autres * (3)	072	54 657	074		54 657
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	36 027	086		36 027	
	Charges constatées d'avance *	092		094			
<b>Total II</b>	<b>096</b>	<b>100 683</b>	<b>098</b>		<b>100 683</b>		
<b>Total général (I+II)</b>		<b>110</b>	<b>113 278</b>	<b>112</b>	<b>4 144</b>	<b>109 134</b>	
<b>PASSIF</b>				Exercice N		NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120	500	
	Écarts de réévaluation				124		
	Réserve légale				126		
	Réserves réglementées *				130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)			131		132	
	Report à nouveau				134		
	Résultat de l'exercice				136	52 330	
	Provisions réglementées				140		
	<b>Total I</b>				<b>142</b>	<b>52 830</b>	
	Provisions pour risques et charges				<b>Total II</b>	<b>154</b>	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166	550	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....)			169	521	172	
	Produits constatés d'avance				174		
<b>Total III</b>				<b>176</b>	<b>56 305</b>		
<b>Total général (I + II + III)</b>					<b>180</b>	<b>109 134</b>	
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	12 595	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

**COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)**

DGFIP N° 2033-B-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 912 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		VITI-SERVICES		Néant <input type="checkbox"/> *		
<b>A - RÉSULTAT COMPTABLE</b>		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le		
						13/11/2020		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
				217		218	177 330	
	Services *							
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée *						224	
	Subventions d'exploitations reçues						226	
Autres produits						230		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	177 330	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises) *					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240		
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier : )					242	11 026
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243		244	305
	Rémunérations du personnel *						250	90 642
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	5 415
	Dotations aux amortissements *						254	4 144
	Dotations aux provisions						256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *			259		262	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260				
Total des charges d'exploitation (II)						264	111 533	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						270	65 797	
Produits financiers (III)		280				294		
Charges financières (V)								
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			347		300		
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	13 468	
<b>2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)</b>						310	52 330	
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>		Reponer le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	52 330	314		
Rémériorations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324				
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330	13 468	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexties D))			249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (44. sexties)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexties A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991						
	ZFANG 44. quaterdecies	345		Investissements outre-mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44. quaterdecies)	992		Zone de développement portuaire (44. quaterdecies)	993			
	Créance due au report en arrière du déficit				346		350	
	Dédution exceptionnelle (Art 39. decies V)	655		Dédution exceptionnelle (Art 39. decies V)	643			
	Dédution exceptionnelle (Art 39. decies B)	645		Dédution exceptionnelle (Art 39. decies C)	647			
	Dédution exceptionnelle (Art 39. decies D)	648		Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39. decies E)	641			
Dédution exceptionnelle (Art 39. decies F)	990		Dédution exceptionnelle (Art 39. decies G)	649				
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>						Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	
						352	65 798	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356		
Déficits antérieurs reportables *							360	
dont imputés sur le résultat :								
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b>						Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	
						370	65 798	

SAGE Experts-comptables janvier 2021

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

BH



③

**IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES**

DGFIP N° 2033-C-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : VITI-SERVICES Néant \*

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	100		102		101		106		
	Autres	110		112		111		116		
Immobilisations corporelles	Terrains	120		122		121		126		
	Constructions	130		132		131		136		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	110		112	12 595	111		116	12 595	
	Installations générales agencements divers	150		152		151		156		
	Matériel de transport	160		162		161		166		
	Autres immobilisations corporelles	170		172		171		176		
Immobilisations financières		180		182		181		186		
<b>TOTAL</b>		<b>190</b>		<b>192</b>	<b>12 595</b>	<b>191</b>		<b>196</b>	<b>12 595</b>	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES							
Immobilisations incorporelles		500		502		501		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		511		516	
	Constructions	520		522		521		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	4 144	531		536	4 144
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		541		546	
	Matériel de transport	550		552		551		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		561		566	
<b>TOTAL</b>		<b>570</b>		<b>572</b>	<b>4 144</b>	<b>571</b>		<b>576</b>	<b>4 144</b>

**III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES** (19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
<b>TOTAL</b>	<b>578</b>	<b>580</b>	<b>582</b>	<b>581</b>	<b>586</b>	<b>581</b>	<b>587</b>	<b>589</b>
			<b>579</b>	<b>Régularisations</b>	<b>590</b>	<b>583</b>	<b>591</b>	<b>595</b>
<b>TOTAL</b>					<b>596</b>	<b>585</b>	<b>597</b>	<b>599</b>

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT SD  
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

SAGE Experts-comptables janvier 2021

BH

4

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Formulaire obligatoire (article 812 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>VITI-SERVICES</u>					Néant <input type="checkbox"/> *						
<b>I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>											
<b>A NATURE DES PROVISIONS</b>			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
<b>TOTAL</b>		<b>680</b>		<b>682</b>		<b>684</b>		<b>686</b>			
<b>B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>					<b>C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b> (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
	Dotations		Reprises								
Immob. incorporelles	700		705		1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes						
Terrains	710		715		2						
Constructions	720		725		3						
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4						
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5						
Matériel de transport	750		755		6						
Autres immobilisations corporelles	760		765		7						
<b>TOTAL</b>		<b>770</b>		<b>775</b>	<b>TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</b>				<b>780</b>		
<b>II DÉFICITS REPORTABLES</b>					<b>III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C</b>						
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI					995		
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)					996		
Nombres d'opérations sur l'exercice		982 ter									
Déficits imputés		983									
Déficits reportables		984									
Déficits de l'exercice		960									
Total des déficits restant à reporter		970									
<b>IV DIVERS</b>											
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381			
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin						325					
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *								380			
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326					
N° du centre de gestion agréé								388			
Montant de la TVA collectée								374		33 799	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								578		1 530	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397			

SAGE Experts-comptables Janvier 2021

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033 NOT SD.

BH

Désignation de l'entreprise: ..... VITI-SERVICES ..... Néant \*

Exercice ouvert le: ..06/01/2020.. et clos le: .....31/12/2020 ..... Données en nombre de mois : 1 3

<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectif moyen du personnel * :		376	4,00
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	

**CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE**

<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	177 330
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
	<b>TOTAL 1</b>	106	177 330

<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
	<b>TOTAL 2</b>	144	

<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>			
Achats		121	738
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	10 288
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
	<b>TOTAL 3</b>	152	11 026

<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137	166 304

<b>V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	166 304

<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>									
<b>Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD</b>									
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case					020	X			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)				022	177 330	Effectifs au sens de la CVAE *		023	4,00
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026					
Période de référence				024	0 6 / 0 1 / 2 0 2 0 160 3 1 / 1 2 / 2 0 2 0				
Date de cessation									

SAGE Experts-comptables Janvier 2021

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.  
\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

BH

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant  \*

Exercice clos le

31122020

SIREN

8 8 0 1 6 9 0 7 3

Dénomination de l'entreprise

VIII-SERVICES

Adresse (voie)

53 Route de Lodève Cac 34 Le Bénédictein Bât G

Code postal

34000

Ville

MONTPELLIER

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	50

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays 

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)  M Nom patronymique  BOUCAKA Prénom(s)  El HassanNom marital  % de détention  100,00 Nb de parts ou actions  50Naissance: Date  01/01/1967 N° Département  99 Commune  Sebaa Aiyoun Pays Adresse : N°  99 Voie  Impasse du FlorianetCode Postal  30260 Commune  QUISSAC Pays  FRANCETitre (2)  Nom patronymique  Prénom(s) Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays 

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

7

# FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant  \*

N° de dépôt

Exercice clos le 31122020

SIREN 880169073

Dénomination de l'entreprise VITI-SERVICES

Adresse (voie) 53 Route de Lodève Cac 34 Le Bénédictein Bât G

Code postal 34000 Ville MONTPELLIER

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays

SAGE Experts-comptables janvier 2021

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

D-X

## VITI SERVICES

SASU au capital de 500 €

53 Route de Lodève

Le Bénédicte - BAT. G

34080 MONTPELLIER

SIRET : 880 169 073 00017

### PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE 30 JUIN 2021

L'actionnaire unique de la société **VITI SERVICES**, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 500€, divisé en 50 actions de 10 € chacune, s'est réuni en Assemblée générale ordinaire annuelle au siège social.

Est présent ou représenté :

Monsieur El hassan BOUCAKA, propriétaire de ----- 50 actions

Total ----- 50 actions

Seul actionnaire de la société et représentant en tant que tel la totalité des actions émises par la société.

L'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 et décision à cet égard,
- Questions diverses,

L'associé unique adopte les résolutions suivantes :

#### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

BA

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

## DEUXIEME RESOLUTION

Conformément à la proposition de la gérance, l'Assemblée Générale constate que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de **52330 €** et que les sommes distribuables sont constituées comme suit :

Origines du résultat à affecter :

- |                          |                |
|--------------------------|----------------|
| • résultat de l'exercice | <b>52330 €</b> |
| • Total                  | <b>52330 €</b> |

Affectation proposée :

- |                              |                |
|------------------------------|----------------|
| • Reserve légale             | <b>50 €</b>    |
| • Distribution de dividendes | <b>52280 €</b> |
| • Total                      | <b>52330 €</b> |

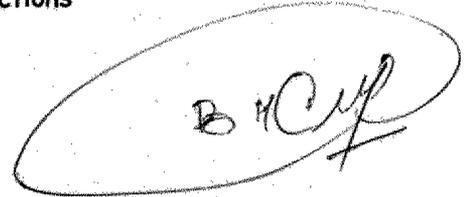
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

FEUILLE DE PRESENCE DU 30 Juin 2021

**Signatures**

Monsieur El hassan BOUCAKA

50 actions



Total des actions

50 actions

